

STRUCTURATION & FONCTIONNEMENT D'UNE LIGUE RÉGIONALE DE LA F.S.C.

Postes-clés pour le fonctionnement de la ligue

COMITE DIRECTEUR DE LIGUE (CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Statuts de ligue FSC : 7 à 11 membres

- BUREAU DIRECTEUR (BUREAU EXECUTIF) : 4 personnes**
- . **Président** (Ex. : chargé de la représentativité publique et de la communication externe)
 - . **Vice-président** (Ex. : chargé de la structuration de la ligue et du développement)
 - . **Secrétaire général** (Ex. : chargé et de la communication interne de la ligue, du contrôle des licences et passeports et réalisation du compte-rendu d'activité)
 - . **Trésorier** (Ex. : chargé du cahier des comptes, du bilan prévisionnel et du bilan financier)

MEMBRES SUPPLEMENTAIRES du comité directeur de ligue :
3 à 7 membres

- . Membre (président de commission : chargé de la mise place des actions communes : compétitions, formations, examens, stages et haut niveau)
- . Membre (président de commission : chargé des disciplines d'arts martiaux (AM), auto-défense (DEF) et activités de fitness (FIT))
- . Membre (président de commission : chargé des d'activités modernes : [BPP], [PPS] et [LUT])
- . Membre (président de commission : chargé des actions en direction des jeunes, féminines, sport pour tous et handisport [HAN])
- . Membre (président de commission : chargé des ressources et sponsoring)
- . Membre (chargé des équipements)
- . Membre (chargé du site internet de la ligue)

DIRECTION TECHNIQUE RÉGIONALE (DTR)

Un Directeur technique régional (DTR) : (Représentant fédéral et nommé par le bureau exécutif de la fédération). Assisté par un adjoint (DTRA)

Le DTR a pour mission d'aider la ligue régionale et les comités départementaux, et de dynamiser leurs actions sportives (superviser et coordonner la formation de cadres, la sélection et la préparation de l'élite, la pratique sportive de masse, les examens régionaux, les championnats régionaux, etc.). Il dépend étroitement du président fédéral et du Directeur technique fédéral (D.T.F.). Il est chargé de dresser à la fin de chaque saison un état des lieux de la politique sportive régionale.

Structuration :
Département des grades
Département des formations
Département du haut niveau
Département recherche

COMMISSIONS REGIONALES

à chacune de leur tête un président de commission
Cf. : statuts & règlement intérieur fédéral du 21/09/2019

1 - Organisation régionale :

- Médical et anti-dopage (CRM)**
- Surveillance des opérations électorales (CROE)
- Disciplinaire et éthique (CRD)
- Citoyenneté, lutte contre les inégalités et discriminations (CRCLID)
- Finances et budget (CRFB)
- Equipements sportifs (CRES)
- Formations d'enseignant de club (CRF)**
- Grades et équivalences (CRGE)**
- Arbitrage, juges et arbitres (CRA)**
- Compétitions et manifestations (CRCM)**
- Communication (CRC)

2 - Développement :

- Jeunes (CRJ)
- Féminines (CRF)
- Handisport (CRH)
- Haut niveau régional (CRHN)**
- Développement des clubs, protocole et animation (CRDC)

DIRECTION SPORTIVE RÉGIONALE (DSR)

Un Directeur sportif régional (DSR) : Responsable des compétitions (nommé par le bureau exécutif de la ligue régionale). Assisté par un adjoint (DSRA)

Le DSR est chargé de la mise en place des actions régionales, de la réglementation concernant les manifestations sportives, du suivi des demandes d'autorisation à manifestation et de la mise en place des actions sur le terrain. Il est chargé de dresser à la fin de chaque saison un état des lieux de la politique sportive régionale.

Structuration :
Département des compétitions
Département médical
Département arbitrage
Département équipements
Département réglementation

ADMINISTRATIF

- . Secrétariat de ligue
- . Gestion du site internet
- . Diffusion des informations
- . Commandes des passeports.

RAPPEL DU PROJET NATIONAL

OBJECTIFS FEDERAUX

Depuis 2002, la FSC :

- Inscrit son empreinte dans l'esprit de la « pratique pour tous » ; notamment l'instauration d'une dynamique omnisport permettant à un licencié un l'accès à l'ensemble des disciplines fédérales.
- Propose des pratiques autres que les fédérations délégataires (des styles de pratique à étape différenciées et des formes de compétition adaptées).
- S'évertue de répondre à des demandes faisant souvent défaut dans les grandes fédérations délégataires. Notamment, sortir de certains schémas de fonctionnement pas toujours adaptés aux besoins des clubs et pratiquants – voire l'inexistence de certains projets.
- Valoriser une gestion fédérale plus propice à une structure de moindre importance - vers un fonctionnement plus humain, par le biais de dirigeants à l'écoute, et de la mise en place manifestations sollicitant le partage et l'investissement de tous.
- Répondre à un souhait faisant quelquefois défaut dans les grandes fédérations : la communication, l'écoute, le partage et la convivialité.

AXES DE DEVELOPPEMENT

- 1/ proposer des projets d'animation et de développement adaptés à tout type de public,
 - 2/ privilégier en premier le sport pour tous, en direction d'une pratique polymorphe (de mise en forme, de défense personnelle, adapté à la femme et au handicap),
 - 3/ organiser des manifestations régionales et nationales – sous des formes compétitives adaptées à tous (styles et niveaux techniques différenciés selon le public et l'âge) ; et pour les meilleurs athlètes favoriser une ouverture à l'internationale,
 - 4/ répondre à une tarification d'adhésion moins couteuse notamment pour un pratiquant en loisir.
 - 5/développer les différentes disciplines pour des pratiquants de différents horizons sportifs et martiaux,
- 6/ former des enseignants de club, des officiels de ligue régionales et des techniciens de haut niveau et notamment pour assurer la pérennité de la structure.

STRUCTURATION ADMINISTRATIVE & SPORTIVE DE LA LIGUE & FONCTIONNEMENT RÉGIONAL

ACTIONS REGIONALES : La LIGUE organise ses propres actions régionales en tenant compte des différentes disciplines sportives en présence dans sa région. À sa demande, cette dernière peut être amenée à organiser des actions nationales en collaboration avec la Direction technique nationale de la FSC.

Le Directeur technique régional (DTR) il est le **représentant régional du président de la FSC**, plus exactement, le « substitut » du Directeur technique national (DTF). Il dépend étroitement de la fédération et ne peut pas être en aucun cas membre du comité directeur de la ligue régionale concernée.

Sa **mission** consiste à conseiller et superviser les actions de la ligue régionale, mettre en place les actions régionales en collaboration avec le président de ligue (compétitions, stages, formations, etc.), s'assurer du respect des réglementations fédérales, et enfin établir un bilan des actions à remettre saisonnièrement au président de la FSC. Il assiste à titre consultatif à toutes les réunions organisées par la ligue régionale. Il est aidé dans sa mission par un ou plusieurs adjoints,

Directeur technique régional adjoint [DTR-A]

Il pilote la mise en place une **équipe technique régionale** (Cadres techniques) composée de :

- **Un Responsable de division régionale (RDR)** par discipline martiales et/ou sportives ou un groupe de disciplines proches
- **un Responsable régional des formations et équivalences (RRFE)** avec à l'appui, de **Formateurs régionaux (FR)**,
- **un Responsable régional des grades et équivalences (RRGE)** avec à l'appui, un **Référent régional de grade (RRG)** par discipline martiale ou/et sportive ou un groupe de disciplines proches
- **un Responsable régional des officiels (RRO)** avec à l'appui, un **Référent régional d'arbitrage (RRA)** par discipline martiale ou/et sportive
- **un Responsable régional des athlètes de haut-niveau (RRAHN)** avec à l'appui, un **Entraîneur régional (ER)** par discipline sportive ou groupe de disciplines proches et par niveau d'âge sportif.
- Etc.

Le Directeur sportif régional (DSR) est un cadre technique et responsable de la mise en place et du suivi des compétitions régionales. Il dépend étroitement de la ligue régionale et est nommé par le bureau exécutif régional. Il ne peut en aucun cas

être membre du comité directeur de la ligue. Il assiste à titre consultatif à toutes les réunions organisées par la ligue régionale. Il collabore étroitement avec le DTR pour la mise en place des manifestations sportives.

STRUCTURATION ADMINISTRATIVE D'UNE LIGUE REGIONALE : Dans chaque ligue, les membres du Comité directeur sont chargés d'assurer la **présidence des commissions régionales** et de la mise en place les actions régionales (Ex. : Le Président de la commission régionale des grades [CRG], organise les stages de préparation de grades et session d'examens régionaux, voire des sessions interrégionales). Liste des commissions conseillées :

1 - ORGANISATION REGIONALE

- Médical et anti-dopage (CRM)
- Surveillance des opérations électorales (CROE)
- Disciplinaire et éthique (CRD)
- Citoyenneté, lutte contre les inégalités et discriminations (CRCLID)
- Finances et budget (CRFB)
- Equipements sportifs (CRES)
- Formations d'enseignant de club (CRF)
- Grades et équivalences (CRGE)
- Arbitrage, juges et arbitres (CRA)
- Compétitions et manifestations (CRCM)
- Communication (CRC)

2 - DEVELOPPEMENT :

- Jeunes (CRJ)
- Féminines (CRF)
- Handisport (CRH)
- Haut niveau (CRHN)
- Développement des clubs, protocole et animation (CRDC).

STRUCTURATION SPORTIVE D'UNE LIGUE RÉGIONALE : Dans chaque ligue une **DIVISION SPÉCIALISÉE** (MARTIALE OU/ET SPORTIVE) gère sa propre spécialité martiale ou/et sportive (voire à défaut, un groupe d'activités proches) en relation avec les autres spécialités. Compte tenu des disciplines sportives représentées à la FSC, il est à prévoir un dispositif régional qui permette à chaque discipline de fonctionner en autonomie tout en ayant un lien avec les autres disciplines.

DIVISIONS SPORTIVES RÉGIONALES :

UNE DIVISION RÉGIONALE PAR **DISCIPLINE** PARMIS LES SEPT **GROUPES DE DISCIPLINES** CI-DESSOUS :

GROUPES DE DISCIPLINES MARTIALES OU/ET SPORTIVES

1 - ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS & MODERNES - ARTS MARTIAUX À MAINS NUES & ARTS MARTIAUX AVEC ARMES

- ARTS MARTIAUX JAPONAIS [AMJ] : JU-JUTSU TRADITIONNEL [JJT], BU-JUTSU TRADITIONNEL [BJT], KO-BUDO TRADITIONNEL [KBT]
- ARTS MARTIAUX CHINOIS MODERNES [AMCM] : JEET-KUNE-DO [JKD]
- ARTS MARTIAUX DU SUD-EST ASIATIQUE [AMSEA] : KALI PHILIPPIN [KAE]
- ARTS MARTIAUX MODERNES : JU-JUTSU FIGHTING [JF], KARATE FIGHTING [KF], KO-BUDO MODERNE [KBM]

2 – ARTS DE LA DÉFENSE PERSONNELLE [DEF] : JU-JUTSU DEFENSE [JJD], KICK-DEFENSE [KD], KRAV-MAGA [KM], SELF-DEFENSE MULTI-STYLES [SD]

3 – ACTIVITÉS MARTIALES & SPORTIVES DE LA MISE EN FORME (FITNESS) [FIT] : AERO-KICK [AK] (CARDIO-KICKBOXING)

4 – BOXES PIEDS-POINGS [BPP] : FULL-CONTACT [FC], KICK-BOXING [KB] (LOW-KICK U.S.A. [LK] et JAPAN-KICK [K1]), MUAY-THAI (THAI-BOXING) [MT]

5 – ACTIVITÉS MARTIALES & SPORTIVES DE PIEDS-POINGS-SOL (ARTS MARTIAUX MIXTES) [PPS] : BOXE MIXTE MARTIALE [BMM], SHOOTO-MMA [ST]

6 – LUTTES SPORTIVES AU CORPS-À-CORPS [LUT] : SUBMISSION-WRESTLING [SW] (GRAPPLING U.S.A.)

7 – ACTIVITÉS MARTIALES & SPORTIVES DU SPORT ADAPTÉ (HANDISPORT) [HAN] : ACTIVITES PARMIS LES SIX GROUPES CI-DESSUS).

Un Responsable de division régionale (RDR) par discipline sportive ou groupe de disciplines proches.

Selon le découpage des divisions nationales martiales et sportives, est nommé au plan régional par le bureau exécutif de ligue, un responsable de division régionale (RDR) par discipline martiale ou/et sportive (ou pour un groupe de disciplines proches). Il gère la mise en place des actions de ligue avec un budget propre c'est-à-dire une enveloppe de dépense au prorata des licences commandées pour la mise en place des compétitions de sa propre discipline, galas interclubs privés, formations, stages, examens, équipe de haut niveau) en collaboration avec les présidents de commission régionales et le DTR. Ainsi pour chacune des disciplines un représentant de chaque discipline doit pouvoir siéger à titre consultatif au comité directeur et parallèlement diriger la DIVISION SPORTIVE REGIONALE QU'IL REPRESENTE

ORGANISATION REGIONALE DE CHAMPIONNATS NATIONAUX & GALAS INTERCLUBS PRIVÉS : les demandes sont centralisées au siège national. Chaque ligue régionale dépose ses demandes de manifestation en bloc afin qu'elles soient traitées en début de saison.

FORMATION REGIONALE D'ENSEIGNANT BENEVOLE DE CLUB : dispositif commun multi-disciplines pour le BF1° (DAF – animateur de club, le BF2° (DIF – instructeur responsable technique d'un club) et BF3° (DPF – professeur et intervenant de formation régionale). Des unités de formation sont communes aux différents groupes de disciplines fédérales, d'autres unités de formation sont propres à certaines spécialités ou groupes de spécialités. Chaque DIVISION SPORTIVE RÉGIONALE intervient pour les modules de SPECIALISATION TECHNIQUE.

Le DAF est une formation assurée au niveau régional, le DIF et le DPF une formation inter-ligues voire à l'échelon national selon les disciplines concernées.

Un Responsable régional des formations et équivalences (RRFE) Il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les sessions de formations et examens.

A l'appui, **un Formateur régional (FR)** par discipline sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue.

EXAMEN REGIONAL DE GRADE SUPERIEUR : chaque LIGUE RÉGIONALE est autonome pour les examens du 1^{er} au 3^{ème} degré. Pour le 4^{ème} et 5^{ème} degré, il s'agit d'examens inter-ligues, et à partir du 6^{ème} degré une session d'examen national. Pour chaque ligue un **président de commission régionale des grades (CRG)** est désigné par le bureau exécutif de ligue. Également, pour chaque discipline un référent régional de grade (RRG) est chargé de recruter le jury d'examen.

Un Responsable régional des grades et équivalences (RRGE) Il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les sessions de formations et examens. C'est ce dernier qui convoque les jurys en collaboration avec les différents référents régionaux de chaque discipline (RRG)

A l'appui, **un Référent régional de grade (RRG)** par discipline martiale ou/et sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. En pratique courante, il s'agit habituellement du plus haut gradé régional de la discipline concernée.

ARBITRAGE REGIONAL : chaque DIVISION SPORTIVE RÉGIONALE est autonome dans la formation de ses officiels régionaux (avec une collaboration inter-disciplines des formateurs afin de gérer les officiels polyvalents).

Un Responsable régional des officiels (RRO) Il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les sessions de formations et examens. C'est ce dernier qui convoque les jurys en collaboration avec les différents référents régionaux d'arbitrage de chaque discipline (RRA)

A l'appui, **un Référent régional d'arbitrage (RRA)** par discipline martiale ou/et sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. En pratique courante, il s'agit habituellement du plus expérimenté régional de la discipline concernée.

HAUT NIVEAU RÉGIONAL : chaque DIVISION SPORTIVE RÉGIONALE est autonome sur le choix de préparation et de sélection des athlètes qui rejoindront la sélection nationale pour les rendez-vous internationaux.

Un Responsable régional des athlètes de haut-niveau (RRAHN) il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les stages de préparation et de détection. C'est ce dernier qui convoque les entraîneurs régionaux en collaboration avec les différents responsables de divisions régionales (RDR).

A l'appui, **un Entraîneur régional (ER)** par discipline martiale ou/et sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue.

ACTIONS TRANSVERSALES MULTIDISCIPLINES (notamment pour le sport pour tous) : des manifestations sportives régionales peuvent regrouper des pratiquants notamment pour les JEUNES, NOVICES, FÉMININES, HANDISPORT & HAUT NIVEAU.

COMMUNICATION INTERNE & EXTERNE :

. Chaque LIGUE REGIONALE diffuse ses propres informations sportives et possède un site internet régional et recueille les inscriptions aux manifestations, stages et examens).

. Le site internet régional et la page Facebook de ligue diffusent les informations de tous ordres (compétitions, stages, examens, galas, convocation au stage de détection...) et chaque division martiale ou/et sportive communique les informations à diffuser au gestionnaire des sites.

FINANCES REGIONALES & RÉVERSION : à partir d'une gestion centralisée par la fédération avec un « compteur-licences » pour chaque association régionale permet d'attribuer à chaque ligue un budget de fonctionnement. Ainsi FINANCIEREMENT

les LIGUES REGIONALES reçoivent une enveloppe c'est-à-dire la quote-part financière des licences commandées par les clubs régionaux. Ainsi une ligue régionale gère son propre budget pour ses propres activités sportives.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT FINANCIER DE LA FSC

Le SERVICE-FINANCIER DE LA FSC reverse à la ligue régionale une quote-part financière (appelée « RÉVERSION ») et saisonnière calculée au prorata des commandes des clubs (affiliation, licence et passeport) destinée au fonctionnement de la ligue régionale et correspondant au barème fédéral en bas de cet encart.

La RÉVERSION est attribuée, par le président de la FSC et le bureau exécutif fédéral, à une ligue régionale sous les conditions suivantes :

- 1/ **STRUCTURATION DE LA LIGUE** (Au minimum cinq clubs affiliés, une élection quadriennale d'un comité de ligue et des cadres techniques),
- 2/ **PROJET SPORTIF** (Au minimum trois organisations par saison sportive sur au moins deux trimestres sportifs distincts : Championnat, stage technique, stage de formation d'enseignant de club, examen de grades supérieur, etc.),
- 3/ **DÉPÔT DE PIÈCES SPORTIVES & ADMINISTRATIVES** à expédier par mail au Directeur sportif national/responsable des manifestations, M. IMBERNON Éric ericimbernon33@gmail.com et au directeur technique régional (Calendrier sportif régional prévisionnel en début de saison, un budget prévisionnel pour chaque événement, un bilan sportif régional et financier de fin de saison. Rappel : pour chaque événement officiel, la ligue régionale ou/et le club pour un gala doit faire la demande d'un ACCORD FEDERAL DE PRINCIPE sur le site internet fédéral à www.fscfrance.fr/demande-dorganisation/

En cours de saison, le président de la FSC sous contrôle du Directeur sportif national (DSN) attribue le reversement sous condition de réalisation des conditions nommées ci-dessus. Le SERVICE-LICENCE DE LA FSC pour la saison en cours, de son côté, recueille les commandes de clubs (AFFILIATION, LICENCES, PASSEPORTS-SPORTIFS DES CLUBS ISOLÉS SANS RATTACHEMENT À UNE LIGUE, ainsi que les LICENCES DE PRATIQUANTS INDÉPENDANTS). Le Service-licence de la FSC expédie aux clubs régionaux, dont la liste est indiquée ci-dessous, l'attestation d'affiliation, les cartons de licences, les passeports sportifs aux clubs isolés et licenciés indépendants.

La LIGUE RÉGIONALE en contrepartie, intègre totalement les clubs ayant commandés une affiliation et des licences par le biais de la FSC et informe les clubs régionaux à propos de TOUTES ses activités régionales et les convoque à TOUTES les manifestations régionales. D'un autre côté pour l'acquisition de passeports-sportifs par ses propres clubs, la ligue régionale s'acquière auprès de la FSC d'un stock de passeports-sportifs (à 7.50 €/pièce) puis recueille les commandes de passeports-sportifs de ses propres clubs et en assure la distribution (à 15 €/pièce). N.B. : certains clubs isolés et licenciés indépendants pourront être rattachés à une ligue voisine.

DÉCISION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014 :

Après vérification du PROJET SPORTIF DE LA LIGUE qui a été déposé en début de saison sportive et après examen en fin trimestre de la RÉALISATION DES ACTIONS TRIMESTRIELLES par le Directeur sportif national, M. Éric IMBERNON, le président de la FSC demandera au responsable du Service-licence de calculer les quatre versements saisonniers ci-dessous :

1^{er} dotation : Suite à la réception du calendrier des actions prévisibles de la ligue régionale pour la saison en cours, dans un 1^{er} temps (courant du 1^{er} trimestre), un premier acompte sera versé par virement sur le compte bancaire de la ligue par la FSC (une dotation de départ de 30 % sur le total des commandes en cours).

2^{ème} dotation : Suite à l'activité sportive du 1^{er} trimestre, c'est-à-dire propre à un nombre d'actions nécessaires à la vie sportive de la ligue (compétitions, stages techniques, formations et examens régionaux) un deuxième acompte sera attribué au début du 2^{ème} trimestre (c'est-à-dire une proportion supplémentaire de la quote-part saisonnière tenant compte de la première dotation et générant les deux tiers du total de commandes en cours).

3^{ème} dotation : Suite à l'activité sportive du 2^{ème} trimestre effective, un troisième acompte sera attribué au début 3^{ème} trimestre (c'est-à-dire une proportion supplémentaire de la quote-part saisonnière tenant compte de la première dotation et seconde dotation et générant le total de commandes en cours).

Dernière dotation : Puis compte tenu des commandes des clubs en fin de saison, sous réserve de réalisation d'actions au cours du 3^{ème} trimestre et de la remise des comptes de résultats de la saison en cours auprès de la Direction sportive nationale, le solde de la quote-part saisonnière sera reversé au 31 août de la saison en cours.

Pour une demande d'aide financière pour une action exceptionnelle, hors calendrier prévisionnel régional de début de saison (notamment pour une action nationale), après un DÉPÔT D'UN PROJET DÉTAILLÉ PAR LA LIGUE, le Bureau exécutif fédéral et la Direction sportive nationale pourront attribuer une aide additionnelle à la quote-part saisonnière.

En cas de vacances provisoires ou définitives, la ligue régionale se doit de fermer le compte bancaire de dépôt et de fructification, et reverser la totalité de ses fonds bancaires non utilisés à la FSC.

LE BARÈME DE REVERSEMENT VOTÉ EN COMITÉ D'ADMINISTRATION LE 1^{er} FEVRIER 2020 EST LE SUIVANT : Le SERVICE-FINANCIER DE LA FSC reverse à la LIGUE RÉGIONALE une quote-part financière correspondant au barème fédéral ci-dessous :

20 € sur l'affiliation à 100 € et ré-affiliation à 130 €

5 € sur les licences à 30 €

4 € sur les licences à 20 €

Les passeports sportifs sont cédés aux ligues à 7.50 €/pièce (à revendre aux clubs régionaux au barème de 15 €/pièce).

TRÉSORERIE D'UNE LIGUE REGIONALE

La ligue gère les rentrées financières de ses actions et établit un bilan comptable en fin de saison pour la FSC (notamment à l'appui des relevés bancaires).

Ainsi, du côté des rentrées financières, elle encaisse :

- les commandes de licences ponctuelles à 10 € et transmet au coup par coup la liste des adhérents au Service-licence. Ce type de rentrée est soustrait lors du calcul de la réversion à une ligue – voir le barème ci-dessus,
- les commandes de passeports sportifs : Les passeports sportifs sont cédés aux ligues à 7.50 €/pièce (à revendre aux clubs régionaux au barème de 15 €/pièce).
- le droit d'inscription aux stages de formation et examens – voir le barème ci-dessous. Ce type de rentrée est soustrait lors du calcul de la réversion à une ligue.

Du côté des dépenses de ligue, elle pourvoit au défraiment :

- des intervenants (Médical, sécurité, etc.) et cadres techniques fédéraux (Officiels, formateurs, etc.) : vacation, frais de déplacement/hébergement/restauration,
- de frais d'équipement des manifestations régionales et nationales.

En contrepartie, pour un événement national, la FSC, prend en charge directement les frais suivants :

- pour un championnat national : récompenses, diplômes et frais de déplacement des officiels nationaux,
- pour une sélection du haut niveau national, un examen de grade du haut de l'échelle, une formation ou une réunion technique de cadres nationaux : frais de déplacement/hébergement/restauration.

TARIFICATION DES FORMATIONS D'ENSEIGNANT DE CLUB & ÉQUIVALENCE / V.A.E.

► **DROIT D'INSCRIPTION : en chèque ou virement bancaire – espèces non acceptés !**

Au maximum DEUX diplômes et DEUX disciplines présentées à l'examen (Ex. : DAF [FC] et DAF [KB]). Il n'y a pas à régler un supplément de frais pour un second diplôme !

- **AIDE-ANIMATEUR** [AAF] : UN week-end de formation du [DAF] = 50 € / candidat extérieur = 100 €
- **ANIMATEUR** [DAF] : DEUX week-ends en supplément du 1er week-end de l'[AAF] = 250 € / candidat extérieur = 500 €
- **INSTRUCTEUR** [DIF] : TROIS week-ends en plus du [DAF] = 250 € / candidat extérieur = 500 €
- **PROFESSEUR** [DPF] : TROIS week-ends en plus du [DIF] = 250 € / candidat extérieur = 500 €
- **FORFAIT [AAF] + [DAF] + [DIF]** = 400 € / candidat extérieur = 600 €
- **FORFAIT [AAF] + [DAF] + [DIF]+[DPF]** = 600 € / candidat extérieur = 700 €
- **MENTION TECHNIQUE SUPPLÉMENTAIRE pour le [DAF] ou [DIF]** : UN week-end = 100 € / candidat extérieur = 200 €
- **STAGE DE RECYCLAGE / MISE A JOUR du [DAF] ou [DIF]** : UN ou PLUSIEURS week-ends = Gratuité

V.A.E. POUR L'ENSEMBLE DES DIPLÔMES ISSUS D'UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE PAR L'ÉTAT FRANÇAIS (Ex. : pour un diplôme d'une autre discipline proche)

- **candidat licencié dans un club affilié à la FSC => caution : 100 €.**
 - **candidat extérieur avec un licence d'indépendant FSC** : frais de dossier pour l'ensemble des diplômes demandés = **250 €.**
- Rappel : sont inclus les frais de stage de finalisation de la validation ; et un seul règlement pour l'ensemble des diplômes demandés : diplôme d'enseignant + diplôme de grade supérieur.

V.A.E. POUR L'ENSEMBLE DES DIPLÔMES ISSUS D'UNE FÉDÉRATION NON-AGRÉÉE PAR L'ÉTAT FRANÇAIS OU DIPLÔME D'UNE STRUCTURE DE L'ÉTRANGER OU V.A.E. DE CANDIDAT SANS DUPLÔME

- **candidat licencié dans un club affilié à la FSC => caution : 100 €.** N.B. : si besoin d'un stage de finalisation de la validation = **250 €.**
 - **candidat extérieur avec un licence d'indépendant FSC** : frais de dossier pour l'ensemble des diplômes demandés = **500 €.**
- Rappel : sont inclus les frais de stage de finalisation de la validation ; et un seul règlement pour l'ensemble des diplômes demandés : diplôme d'enseignant + diplôme de grade supérieur.

N.B. : un **cadre fédéral de la FSC** en activité et **assistant de cadre** en activité depuis au moins 3 saisons = **gratuité** pour les examens, les équivalences de diplômes [EDF], la mise à jour de diplôme [MDF] et la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)

TARIFICATION DES EXAMENS DE GRADES SUPÉRIEURS

► **DROIT D'INSCRIPTION : en chèque ou virement bancaire – espèces non acceptés !**

- Au maximum DEUX diplômes et DEUX disciplines présentées à l'examen (Ex. : CN1° [FC] et CN1° [KB]).
- Il n'y a pas à régler un supplément de frais pour un second diplôme !

INSCRIPTION À UN STAGE DE PRÉPARATION À L'EXAMEN OU/ET UNE INSCRIPTION À UN EXAMEN OU UNE ACCESSION PAR LES RÉSULTATS DE COMPÉTITION POUR LE 1^{er} DEGRÉ PROBATOIRE – FORMULLES [ARC] OU [ATS]

EXAMEN TECHNIQUE FEDERAL [ETF] OU VALIDATION PAR LES RESULTATS DE COMPETITION ([ARC] OU, [ATS]) - STAGE DE PRÉPARATION À L'EXAMEN INCLUS :

- **GRADES DU BAS DE L'ECHELLE (Ex. : 1er au 3ème degré pour une échelle à 10 degrés) : candidat de club affilié = 50 € - candidat extérieur (licence d'indépendant) : 100€**
- **GRADES DU MILIEU DE L'ECHELLE (Ex. : 4ème au 5ème degré pour une échelle à 10 degrés) : candidat de club affilié = 60 € - candidat extérieur (licence d'indépendant) : 120€**
- **GRADES DU HAUT DE L'ECHELLE (Ex. : à partir du 6ème degré pour une échelle à 10 degrés) : candidat de club affilié = Gratuité - candidat extérieur (licence d'indépendant) : 500€**

DÉFRAIEMENT DES CADRES RÉGIONAUX : – décision du bureau fédéral du 20/09/2023 la tarification régionale est identique à la tarification nationale. Les frais Déplacements, parking, hôtellerie 2 étoiles et repas classique) sont remboursables sur la base des factures, dit « remboursement en frais réels ». Le barème de vacation des **cadres fédéraux titulaires** (Officiel régional, formateur régional et entraîneur régional...) est le suivant :

- Congé sans solde : 80 € / jour
- Encadrement technique : 80 € / jour et 50 € par demi-journée.

DÉFRAIEMENT DES OFFICIELS POUR UN GALA : – décision du bureau fédéral du 19/02/2024 la tarification régionale est identique à la tarification nationale. Les frais Déplacements, parking, hôtellerie 2 étoiles et repas classique) sont remboursables sur la base des factures, dit « remboursement en frais réels ». Le barème de vacation des **cadres fédéraux titulaires** est le suivant :

- Superviseur et arbitre : 110 € par plateau (journée + soirée)
- Juge : 80 € par plateau (journée + soirée).

TARIFICATION DES FORMATIONS D'OFFICIEL – décision du bureau fédéral du 19/02/2024

Juge-arbitre régional : droit de stage 20 € - Passeport sportif obligatoire et repas à charge du stagiaire.

ANNEXES concernant les textes fédéraux votés le 21/09/2019 à La Farlède (Var)

FONCTIONNEMENT DES LIGUES REGIONALES

Les Ligues Régionales et les Comités Départementaux sont organisés et fonctionnent conformément à des « Statuts types » et un « Règlement intérieur type » arrêtés par le Comité Directeur fédéral.

Extrait du Règlement intérieur fédéral – voté le 21/09/2019 à La Farlède (Var) :

Structures déconcentrées : Afin de faciliter la liaison, l'information, et le développement de la pratique des disciplines fédérales à tous les niveaux, la fédération a également mis en place, une organisation déconcentrée en créant des secteurs géographiques, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

Ces structures sauf rares dérogations suivent l'Organisation administrative Française.

Ces instances de déconcentration sont les représentants directs de la fédération sur le plan administratif, technique et sportif, investis durant tout leur mandat d'un rôle capital de liaison entre les clubs dont elles sont les émanations.

Elles coordonnent leurs activités et servent d'intermédiaire entre les groupements affiliés et de la fédération.

Elles ont pour but d'assurer les meilleures relations entre la fédération et les membres affiliés et associés des ligues ou des départements, d'assurer la bonne exécution des décisions fédérales et de faire respecter l'ensemble des divers règlements fédéraux.

Le territoire national est divisé administrativement en divers secteurs géographiques, chaque secteur regroupant une ou plusieurs ligues.

Article 20 : Les Ligues Régionales

La Ligue Régionale représente la fédération sur les plans administratif, technique et sportif. Elle veille au respect et à l'application de l'ensemble des règlements fédéraux. Elle a pour but de regrouper les associations affiliées à la fédération situées dans sa région administrative (collectivité territoriale), de coordonner leurs activités, de servir d'intermédiaire entre celles-ci et de la fédération et enfin, d'aider par tous les moyens, au développement des disciplines fédérales.

Afin d'affirmer son existence légale et de pouvoir bénéficier des aides des pouvoirs publics (subventions, aides en matériel et autres), la Ligue Régionale doit déposer ses statuts votés en assemblée générale auprès de la Préfecture dont elle relève.

Les instances dirigeantes fédérales veillent au bon fonctionnement administratif, financier et sportif de la ligue et prennent toutes mesures nécessaires à cet effet.

En fonction des nécessités de la vie fédérale, le Président fédéral en exercice peut réunir les présidents des ligues, des comités départementaux et/ou les cadres techniques.

Extrait du Règlement intérieur fédéral – voté le 21/09/2019 à La Farlède (Var) :

En l'absence d'un cadre d'Etat, un **Directeur Technique Régional** (D.T.R.), est nommé sur proposition de la fédération, et est au service de la Ligue Régionale.

Il propose la sélection des équipes régionales.

Il participe, à la demande du Président de la Ligue Régionale, à l'élaboration des demandes de subventions.

Il doit être tenu informé de toutes les décisions concernant les activités sportives se déroulant sous l'autorité de la Ligue Régionale.

FIN